
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement de démolition :

Que lors de la séance tenue le 7 avril dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le projet de « **Règlement numéro 2026-01 relatif à l'entretien et à l'occupation des immeubles** » et le projet de « **Règlement numéro 2026-03 modifiant le règlement numéro 2023-01 relatif à la démolition d'immeubles** »

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 20 avril 2026 à 18 h 00, à la salle du conseil municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, sur ces projets de règlements. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que le projet de « **Règlement numéro 2026-01 relatif à l'entretien et à l'occupation des immeubles** » vise à :

- **Compléter les outils réglementaires de protection du patrimoine bâti afin de préserver les immeubles patrimoniaux, les immeubles situés dans le périmètre urbain ainsi que les immeubles à vocation résidentielle, en prévenant leur dégradation, notamment pour éviter les démolitions par abandon et réduire les risques de sinistre;**
 - *Le présent règlement contient des normes qui vise à empêcher le dépérissement des bâtiments, protéger les bâtiments contre les intempéries et préserver l'intégrité de leur structure;*
 - *Le présent règlement prévoit des amendes dissuasives ainsi que des mesures aggravantes visant à assurer la réalisation des travaux de réfection, de réparation et d'entretien des immeubles vétustes ou délabrés visés;*

Que le projet de « **Règlement numéro 2026-03 modifiant le règlement numéro 2023-01 relatif à la démolition d'immeubles** » vise à :

- **Arrimer le « règlement numéro 2023-01 relatif à la démolition d'immeubles » aux nouveaux règlements d'urbanisme;**
 - *Le présent règlement redéfinit les immeubles autrefois visés par la zone du PIIA qui se verra modifiée par la refonte des règlements d'urbanisme.*

Que ces projets de règlement peuvent être consultés par toute personne intéressée, durant les heures normales de bureau, à l'édifice municipal situé au 9, chemin Gosford Sud, à Ham-Sud.

Donné à Ham-Sud, ce neuvième jour du mois d'avril 2026 (2026-04-09).

Etienne Bélisle
Directeur général et greffier-trésorier